

Conseil national de la refondation (CNR) en santé en Grand Est, un an après

Haute-Marne

18 décembre 2023

Dossier de presse



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**

Sommaire

Un an de CNR.....	3
Retour sur un dialogue citoyen pour refonder un système de santé	3
Des solutions concrètes lancées dans chaque département.....	5
20 initiatives en santé identifiées et accompagnées à ce jour pour améliorer la santé de la population du Grand Est	5
En Haute-Marne	5
10 territoires de démocratie sanitaire pour renforcer la coordination des politiques de santé ...	7
Mot du président du Conseil Territorial de Santé.....	8

Contact presse

Ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Un an de CNR

Retour sur un dialogue citoyen pour refonder un système de santé

Un engagement collectif pour améliorer la santé de tous

Entre novembre et décembre 2022, l'ARS Grand Est, en collaboration avec les préfetures de département et l'Assurance Maladie, a orchestré 44 dialogues territoriaux et 3 rencontres régionales thématiques. Réunissant élus, soignants, et citoyens, ces dialogues avaient pour mission de partir de l'expérience concrète des Français et des initiatives locales, en proposant des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés par le système de santé.

Plus de 1 100 participants ont ainsi partagé plus de 1 700 contributions, générant des idées novatrices et des propositions pour améliorer notre système de santé. Ces dialogues se sont focalisés sur quatre axes majeurs : garantir l'accès aux soins pour tous, assurer la continuité des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés, renforcer l'attrait des métiers de la santé au niveau local, et intégrer la prévention dans la vie quotidienne des Français.

Le 7 février 2023, lors de la réunion de restitution régionale, les constats et solutions ont été débattus, jetant les bases pour présenter 16 solutions explorées au niveau régional. Ces résultats, remontés au Ministère de la Santé, ont contribué de manière significative à la révision du Projet Régional de Santé (PRS) effectué en octobre 2023.

Le Conseil National de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, porte une nouvelle méthode pour construire, avec l'ensemble des acteurs au niveau national et local, des solutions concrètes répondant aux grands défis d'aujourd'hui et de demain, notamment dans le domaine de la santé.

16 solutions explorées au niveau régional

Axe 1 – L'accès à un médecin traitant ou à une équipe traitante

- Développer la téléconsultation assistée et augmentée par les infirmiers
- Gagner du temps médical en facilitant l'interface entre médecins traitants et autres spécialités et mettre en place des « circuits courts »

Axe 2 – La continuité des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés

- Articuler les services d'accès aux soins (SAS) et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) pour limiter les recours aux urgences évitables
- Inscrire les Maisons Médicales de Garde dans un nouveau modèle de permanence des soins ambulatoires (PDSA) plus adapté à la démographie médicale, en lien étroit avec les centres de réception et de régulation des appels (CRRA), les services d'urgences et les services d'accès aux soins (SAS) ;

Axe 3 – La mobilisation des leviers locaux pour l'attractivité des métiers de la santé

Former

- Rendre attractives les formations en santé pour augmenter le nombre d'étudiants formés
- Améliorer les formations

Attirer

- Concilier vie privée et vie professionnelle
- Leviers attractifs dans le secteur du soin (sanitaire, médico-social)

Fidéliser

- Développer la gouvernance, les formations et le management participatif
- Santé des professionnels de santé

Axe 4 – La prévention pour une meilleure intégration dans le quotidien des Français

- Réfléchir à l'Installation d'une coordination prévention départementale (ou infra) intersectorielle, en laissant une plus grande place au citoyen
- Développer les équipes mobiles de prévention à destination des jeunes
- Développer la formation initiale et continue à la prévention / promotion de la santé des professionnels de santé, du médico-social et du social
- Structurer le déploiement d'ambassadeurs santé / médiateurs / pairs sur les territoires
- S'appuyer sur des influenceurs pour contribuer aux campagnes de prévention et de promotion de la santé, à diffuser sur les réseaux sociaux et les plateformes de films
- Réfléchir à un forfait activité physique (chéquier) pour les personnes les plus éloignées du système de santé

Des solutions concrètes lancées dans chaque département

20 initiatives en santé identifiées et accompagnées à ce jour pour améliorer la santé de la population du Grand Est

Les acteurs de santé, partenaires institutionnels, professionnels de santé et usagers ont collectivement transformé ou complété ces 16 solutions en actions tangibles pour l'amélioration de nos territoires.

Ces projets présentent un caractère innovant, soutenable, évaluable et reproductible.

L'ARS Grand Est soutient financièrement ces projets via son Fonds d'Intervention Régional (FIR) à hauteur de 1 M€ en 2023 et apporte un accompagnement en matière d'ingénierie aux porteurs de projets qui le demandent.

La dynamique du CNR doit se poursuivre en 2024 et 2025, via l'accompagnement et le suivi des projets par le conseil territorial de santé (CTS), et l'Agence Régionale de Santé, à travers la Délégation Territoriale de Haute-Marne, avec des possibilités de financement pour des projets ayant atteint la maturité nécessaire.

Les débats-échanges, à l'heure où nous fêtons l'anniversaire de cette démarche participative, ont pour objectifs de valoriser ce qui est déjà fait, ce qui est en cours et ce qui avance au niveau du CNR santé; de soutenir la dynamique du CNR, et de favoriser la logique ascendante dans la construction des projets.

En Haute-Marne

Au regard du besoin exprimé, lors des dialogues réalisés, d'apporter une parfaite lisibilité à l'ensemble des professionnels de santé sur les parcours de prises en charge, il a été décidé de concentrer cet anniversaire CNR sur un travail opérationnel d'élaboration de fiches parcours. Ces fiches doivent permettre de définir et d'identifier l'ensemble des étapes d'un parcours de prise en charge, en y mentionnant précisément les acteurs du territoire, dispositifs, associations œuvrant dans chacun de ces parcours, de la prévention à l'accès aux soins sur le département.

Ce premier travail porte sur 6 parcours :

- Parcours de prise en charge de du surpoids et de l'obésité de l'enfant
- Parcours de prise en charge de l'insuffisance cardiaque
- Parcours de prise en charge du diabète
- Parcours de prise en charge en addictologie
- Parcours de prise en charge de la précarité
- Parcours de prise en charge des cancers

Ce travail engagé avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire, constituera la base d'un outil de recensement de façon exhaustive, à travers ces fiches parcours, l'ensemble des acteurs, et ainsi repérer les ruptures potentielles qui permettront de développer des actions spécifiques au vu d'améliorer la prise en charge.

10 territoires de démocratie sanitaire pour renforcer la coordination des politiques de santé

En septembre 2022, les nouveaux territoires de démocratie sanitaire (TDS) ont été définis à l'échelle géographique départementale afin de renforcer la concertation de l'ensemble des partenaires (usagers, élus, professionnels de santé, institutionnels) pour le déploiement de projets de santé dans les territoires et dans les suites des Conseils nationaux de refondation (CNR).

Ces territoires de démocratie sanitaire ont été délimités afin de favoriser une coordination des politiques de santé à un niveau infrarégional plus propice à l'expression des différentes composantes du système de santé. Ils doivent permettre, dans chaque territoire, la mise en cohérence des projets de santé, leur articulation avec les autres politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que la prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

Pour rappel

Un Conseil territorial de santé a été installé en mars 2023, dans chacun des 10 territoires de démocratie sanitaire, dont les missions sont les suivantes :

- Il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation du Projet régional de santé (PRS), en particulier concernant l'organisation des parcours de santé,
- Il participe à l'élaboration du diagnostic territorial partagé en identifiant les besoins sanitaires, sociaux et médicosociaux de la population tout en s'appuyant sur des données d'observation,
- Il donne un avis sur le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale,
- Il est informé de la création des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé, et de la signature des contrats locaux de santé,
- Il veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- Il peut adresser au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Les CTS sont composés de 50 membres, ayant un mandat de 5 ans renouvelable, répartis en 6 collèges.

Pour plus d'information : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/conseils-territoriaux-de-sante-cts-2?parent=4580>

Mot du président du Conseil Territorial de Santé

« Bien vivre en bonne santé en Haute-Marne : le Conseil Territorial de Santé (CTS) de Haute-Marne a engagé ses travaux le 18 décembre 2023 dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Chaumont.

La santé consiste surtout à donner à chacun les moyens et les compétences pour réussir ses projets de vie personnelle et familiale, professionnelle, de citoyen engagé au service des autres.

Il s'agira, pour chacune et pour chacun des Haut-Marnais,

- de prendre conscience de ses besoins, dans son milieu de vie, par une éducation à la santé et des bilans de santé prévus tout au long de la vie, de prendre du temps pour soi dans une société qui s'accélère et de faire un bon usage de soi, comme de faire l'effort de se bouger au quotidien, alors que tout nous invite à rester sédentaire et inactif ;

- d'avoir accès, quel que soit son âge, son état de santé, sa situation (handicap, perte d'autonomie, précarité), aux soins coordonnés de qualité qui vont être organisés près de chez soi au sein de chaque Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), avec l'aide du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC Haute-Marne) pour les situations complexes ;

- de bénéficier d'un environnement local favorable à la santé, porté par le Contrat Local de Santé (CLS).

A partir d'un état des lieux de nos ressources départementales et locales, et dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028, il s'agira pour nous, ensemble, offreurs de services de santé, usagers, collectivités territoriales, représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale, personnalités qualifiées et parlementaires, d'apporter une plus-value, une « santé augmentée en Haute-Marne ».

Le Conseil Territorial de Santé de Haute-Marne vous donne rendez-vous tous les trimestres pour un point d'étape. »